



Commune de
PERROY

Commune de Perroy

Commission Gestion et Finances

Perroy, le 28 septembre 2026

Conseil communal de Perroy du 8 octobre 2026

Rapport de la Commission Gestion et Finances – Préavis N° 09/2026 – Arrêté d'imposition pour l'année 2027

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission Gestion et Finances, composée de Madame Cristina Blanchard et de Messieurs Pierre-Yves Bassin, Stéphane Bettems, Luc Dreier, Olivier Gudet, Charly Muller, Max Penta, Laurent Rochat et Christophe Jaccoud, s'est réunie les 10, 15, 22 et 28 septembre 2026 afin d'étudier l'objet soumis à notre Conseil.

Nous avons rencontré la Municipalité le 28 septembre et MM. Didier Blanchard et Jörg Dreier ont répondu à nos questions. Nous les remercions vivement pour toutes les informations fournies et la qualité de l'échange.

Historique

		Taux d'imposition communaux		
Commune	Nbre habitants 2025	2025	2026	Variation
Perroy	1'573	60.50%	60.50%	
Rolle	6'604	59.50%	59.50%	
Allaman	412	65.00%	65.00%	
Buchillon	682	52.00%	52.00%	
Etoy	3'013	60.00%	60.00%	
Féchy	906	64.00%	64.00%	
Essertines-sur-Rolle	770	66.50%	66.50%	
Gilly	1'429	64.50%	62.50%	-2.00%
Aubonne	3'896	68.00%	68.00%	
Gland	13'978	61.00%	61.00%	
Gimel	2'453	73.00%	73.00%	

Moyenne cantonale	69.40%	
-------------------	--------	--

Le taux fiscal 2026 de la commune de Perroy est dans la moyenne basse des communes avoisinantes.

L'augmentation effectuée en 2025 (+2%) a contribué, entre autres, au résultat positif des comptes de 2025 (+ 31'153 CHF).

Commentaires

L'arrêté d'imposition pour 2027 ne prévoit aucune augmentation par rapport à 2026.

Il est important de tenir compte, l'année prochaine, des charges liées aux investissements faits pour le restaurant de la plage ainsi que des futurs investissements prioritaires 2027 souhaités par la Municipalité (pour un total de 1'140'000 CHF) qui impacteront les comptes et la marge d'autofinancement.

La Municipalité nous a informé que les revenus des impôts encaissés correspondent à ceux de 2024 pour la même période (soit 1'000'000 CHF de moins qu'en 2025). Néanmoins, ce chiffre n'est pas représentatif, car de nombreuses variables communales et cantonales ne sont pas encore connues.

La Municipalité nous a indiqué qu'un travail de fond est en cours afin de pouvoir diminuer les charges et d'augmenter les recettes. Cependant, il faut garder à l'esprit que son pouvoir d'action est limité à environ 15 % des charges du budget.

La commission comprend que la Municipalité souhaite boucler un deuxième exercice complet depuis la hausse de 2 points d'impôts (intervenue au 01.01.2025). Toutefois, si le résultat 2026 ne s'établit pas à la hauteur de leurs attentes, il sera sûrement nécessaire d'envisager d'importantes mesures pour réduire les charges et/ou augmenter les recettes.

Conclusion

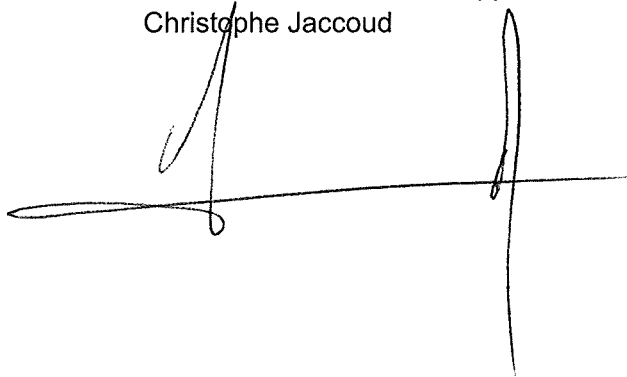
Au vu de ce qui précède, la commission de Gestion et Finances propose à l'unanimité, d'accepter le Préavis N° 09/2026 – Arrêté d'imposition pour l'année 2027.

Au nom de la commission de Gestion et Finances, réunissant les membres déjà évoqués.

Le président
Luc Dreier

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luc Dreier'.

Pour la commission – le rapporteur
Christophe Jaccoud

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christophe Jaccoud'.